

Dossier suivi par :
Clément Bassi
Direction des régions
Cire Ile de France

Téléphone : 01 44 02 08 21
Courriel : clement.bassi@santepubliquefrance.fr

Références : DIRE 2018-E017
N° chrono DG : DiRE-18-D-0067

Le directeur général de Santé publique France

à

Collectif Saint Exupéry Vincennes
Monsieur Laurent Coplet
Président du Collectif

46, avenue du Château
94300 Vincennes

Saint-Maurice, le **16 FEV. 2018**

Objet : Fermeture du collège Saint Exupéry de Vincennes.

Référence : Saisine N° 49/2017 du 28/11/2017.

Monsieur,

Dans le cadre de la fermeture définitive du collège Saint Exupéry de Vincennes consécutive à la détection de solvants chlorés dans l'air ambiant au sein de l'établissement, vous avez sollicité Santé publique France par courrier en date du 28 novembre 2017.

Les missions et compétences de notre Agence relèvent de l'expertise épidémiologique ou de l'appui à l'analyse de risque, dans la perspective d'une aide à la décision. En revanche, les questions relatives au diagnostic initial ou les décisions prises par le gestionnaire ne figurent pas dans le champ des compétences de Santé publique France.

La décision de fermeture du collège Saint Exupéry a été prise par le conseil départemental du val de Marne, sur avis de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France suite à la détection d'une pollution aux solvants chlorés dans l'air ambiant du collège et de la crèche contiguë avec des niveaux en trichloroéthylène (TCE) et perchloroéthylène (PCE) dépassant pour certains prélèvements les valeurs d'action rapide (VAR) proposées par le Haut conseil de santé public (HCSP)¹.

Concernant vos interrogations sur la pertinence et la faisabilité d'une étude épidémiologique portant sur les personnes ayant été exposées, je vous informe que l'ARS Ile-de-France a également saisi Santé publique France sur cette question. L'avis de Santé publique France sera transmis à l'ARS au cours du 1^{er} semestre 2018. Nous veillerons à ce que notre analyse soit aussi restituée aux parents qui nous ont sollicités dans le cadre d'une réunion spécifique.

¹ Haut conseil de santé publique : Valeurs repères d'aide à la gestion pour le trichloroéthylène dans l'air des espaces clos, juillet 2012 et avis relatif à la fixation de valeurs repères d'aide à la gestion pour le tétrachloroéthylène dans l'air des espaces clos, juin 2010.

Concernant les inquiétudes que vous rapportez dans votre courrier sur la santé de vos enfants, les effets sanitaires attendus aux niveaux d'exposition relevés lors des deux campagnes de mesure feront également l'objet du travail qui sera rendu par la Cire. Si certains parents d'élèves, dans une approche individuelle, souhaitent pouvoir discuter des effets possibles de cette exposition passée sur la santé de leur enfant et bénéficier de conseils médicaux, ils peuvent se rapprocher des consultations de pathologies environnementale et professionnelle, qui possèdent une expertise en toxicologie clinique (coordonnées des services sur le site de l'Anses).

Enfin, nous vous informons enfin que Santé publique France a bien enregistré votre signalement et a de fait enregistré vos coordonnées afin de pouvoir assurer un suivi et la bonne gestion de ce signalement. Conformément aux dispositions des articles 38, 39 et 40 de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder et rectifier les données vous concernant collectées par Santé publique France à cette occasion, en vous adressant à ucac@santepubliquefrance.fr.

Mes équipes et moi-même restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

François Bourdillon
Directeur général de Santé publique France

Destinataires en copie :

Anne Laporte, Directrice, Direction des régions, Santé publique France,
Sébastien Denys, Directeur, Direction santé environnement, Santé publique France.